

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G1.140 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....11 septembre 2025
Heure.....14 h 15
Lieu.....Amphithéâtre C2.165

PRÉSENCES – 89 personnes ont signé la feuille des présences.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 22.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Christian Goyette propose **Caroline Joly**. Elle accepte et est élue présidente d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 1

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 14 mai 2025
 - 3.1. Adoption
 - 3.2. Suivis
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Cours complémentaires
6. Compressions budgétaires
 - 6.1. Situation locale
 - 6.2. Plan d'action
7. Projet d'entente sur la suppléance
8. Informations
9. Questions diverses

Proposée par Isabelle Héroux
Appuyée par Marie-Josée Béliveau
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2025

3.1 Adoption

Recommandation 2

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

Proposée par François Séguin
Appuyée par Aurélie Girard
Adoptée à l'unanimité

3.2 Suivis

Il n'y a aucun suivi.

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant·es ayant adhéré au SPECA depuis le 14 mai 2025 et dont les noms suivent : **Louis-Édouard Lafontant** et **Khalil Loghlam** (Informatique), **Faty Diambang**, **Anne-Catherine Archambault** et **Andréanne Rousseau** (Sciences sociales), **Gabrielle Doré** (Français et lettres), **Waleska Siqueira** (Chimie), **Véronique Perron** (SPU), **Benjamin Richer** et **Louis-Charles Pitre** (Éducation physique), **Mathieu Dumais** (Biologie) et **Alin Vocila** (EPM).

5. COURS COMPLÉMENTAIRES

En guise d'introduction, Julie Cloutier rappelle les différents faits saillants des travaux liés aux principes et règles de gestion des cours complémentaires durant les dernières années, tant en Commission des études (CÉ) qu'au SPECA et au Comité technique sur la tâche (CTT).

De son côté, Bernard St-Louis résume de manière plus détaillée les travaux du CTT, dont l'avis fait encore l'objet de discussions, tout de même bien avancées, avec la partie patronale. Il rappelle que le processus proposé par la CÉ dans le document *Principes et règles de gestion des cours complémentaires* vise notamment les deux objectifs suivants :

- Opérationnaliser le principe d'évolution de l'offre de cours, car le modèle actuel ne prévoit pas la possibilité d'ouvrir la formation générale complémentaire (FGC) à des disciplines qui n'y sont pas déjà;
- Éviter des enjeux d'assignation des étudiant·es dans les cours à la FGC occasionnés par l'offre de cours-groupes relativement stable d'année en année, autant globalement que dans chaque domaine.

Il souligne que le processus envisagé place le choix de cours des étudiant·es au centre de la répartition des ressources enseignantes à la FGC. Or, les travaux du CTT ont permis de constater que ce processus entraînerait d'année en année des variations importantes, à la hausse ou à la baisse, dans le nombre de cours-groupes en FGC de certaines disciplines, affectant ainsi notablement les ressources enseignantes.

Bernard St-Louis explique que si l'exécutif considère comme légitime de permettre à de nouvelles disciplines de participer à l'offre de FGC, il ne juge pas avisé d'introduire des variations d'une telle ampleur dans la tâche d'une ou plusieurs disciplines d'une année à l'autre, particulièrement dans un contexte où il est possible de l'éviter. Par ailleurs, pour réfléchir de manière éclairée à la place du choix étudiant dans l'orientation des ressources enseignantes, il apparaît nécessaire de mieux comprendre la mécanique dudit choix qui est actuellement en vigueur. Ces considérations amènent à la recommandation qui suit.

Recommandation 3

Considérant le nouveau processus de gestion de l'offre de cours complémentaires proposé par la Commission des études (CÉ) dans le cadre de la consultation sur le document Principes et règles de gestion des cours complémentaires;

Considérant l'importance accordée au choix étudiant dans le processus proposé;

Considérant les travaux du Comité technique sur la tâche (CTT) concernant l'impact sur la tâche et sur les ressources enseignantes de la mise en œuvre du processus proposé;

Considérant les variations importantes qu'introduirait, par rapport à l'offre actuelle de cours complémentaires, la mise en œuvre du processus proposé;

Considérant les deux plénières organisées par la CÉ les 20 février et 27 mars derniers;

Considérant le midi-causerie du 28 août dernier portant sur les travaux du CTT;

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentant·es pour demander au Service de l'organisation de l'enseignement (SOE) de documenter dans le détail la mécanique encadrant le choix de

cours complémentaires par les étudiant·es et la répartition de ces derniers dans les cours-groupes, et de transmettre ces informations aux instances concernées.

Que l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentant·es à la Commission des études (CÉ) pour explorer des pistes de modifications au processus proposé de gestion de l'offre de cours complémentaires qui permettraient une évolution progressive de l'offre de cours sans causer de variations importantes dans la tâche d'une même discipline d'une année à l'autre.

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Thomas Dussert
Adoptée à la majorité

6. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

6.1 Situation locale

Julie Cloutier rappelle les compressions budgétaires subies par le réseau collégial en 2024-2025, les différentes résolutions adoptées par le SPECA dans la foulée, ainsi que les actions réalisées au Collège pour les dénoncer. Pour sa part, Bernard St-Louis expose les impacts connus des compressions majeures annoncées en mai dernier sur le Collège, en particulier sur l'emploi des cadres, des professionnel·les et du personnel de soutien, ce qui affectera nécessairement plusieurs activités et services.

Julie Cloutier enchaîne en relatant les échanges que des membres de l'exécutif ont eus avec la Direction à propos de la contribution possible du personnel enseignant à ce que cette dernière appelle l'*effort de guerre*. La Direction a compris que l'option d'ouvrir des ententes pour récupérer des sommes n'était pas recevable. Par ailleurs, l'exécutif l'a sensibilisée au fait que même si l'enveloppe dédiée à l'enseignement n'est pas touchée, les enseignant·es subissent indirectement l'impact des compressions. Avant de discuter d'un effort supplémentaire, il faut d'abord documenter l'effort déjà fourni, ce qui sera notamment fait auprès des coordinations départementales. Il est également essentiel de discuter avec les autres syndicats de la façon d'envisager la solidarité intersyndicale dans le contexte des compressions. Le sujet des compressions budgétaires reviendra donc certainement à l'ordre du jour de prochaines AG.

6.2 Plan d'action

Héloïse Moysan-Lapointe souligne que le plan d'action local proposé s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation plus large dénonçant les compressions budgétaires du gouvernement et impliquant divers acteurs comme la FNEEQ, la CSN, d'autres organisations syndicales et même la Fédération des cégeps. Elle présente ensuite le plan d'action :

Travail syndical local

- Veille sur les effets des compressions au Collège Ahuntsic
- Port du carré bleu
- Signature de la pétition *Opposition aux compressions budgétaires imposées au réseau des cégeps* sur le site de l'Assemblée nationale
- Création d'un comité de mobilisation local
- Travail d'information et de mobilisation à l'interne dans une perspective intersyndicale (affichage, tractage, etc.)

Actions régionales et nationales

- Organisation d'actions dans le cadre d'une semaine d'actions locales concertées (fin octobre)
- Participation aux actions de la Coalition Main rouge (mi-novembre)
- Participation à une mobilisation d'envergure (à déterminer) [OB]

Recommandation 4

Considérant les positions adoptées par le SPECA les 17 octobre 2024 et 6 février 2025;

Considérant les graves effets dès cette année des compressions budgétaires sur l'ensemble de la communauté du Collège Ahuntsic;

Considérant que selon le plan de retour à l'équilibre budgétaire, d'autres coupures s'ajouteront durant les prochaines années;

Considérant le plan d'action du regroupement cégep de la FNEEQ contre les compressions et les dérives autoritaires de la CAQ;

Il est proposé :

Que le SPECA adopte le plan d'action tel que présenté.

Proposée par Émile Godbout
Appuyée par Alexandre Lahaie
Adoptée à l'unanimité

Isabelle Héroux propose un amendement, soit d'ajouter au début de la proposition : *Que le SPECA dénonce l'impact des compressions sur la population étudiante et sur le personnel de soutien et le personnel professionnel du Collège.*

Sylvain Beausoleil appuie.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

7. PROJET D'ENTENTE SUR LA SUPPLÉANCE

Bernard St-Louis rappelle que l'assemblée générale avait déjà mandaté ses représentant·es, le 1^{er} décembre 2022, pour négocier avec le Collège une nouvelle lettre d'entente relative aux procédures de suppléance à la lumière des orientations discutées en assemblée générale, dont :

- l'octroi aux enseignant·es chargé·es de cours, sans condition, de deux jours pleinement rémunérés de congé pour maladie ou raisons familiales;
- un réinvestissement de la part du Collège, en dehors de la masse salariale, dans la suppléance à l'enseignement régulier.

Bernard St-Louis présente ensuite une nouvelle version du projet d'entente sur la suppléance. Il explique pourquoi le contexte n'est pas propice à un réinvestissement du Collège dans la suppléance, compte tenu de l'absence de gain sur ce plan lors des négociations 2023 et des récentes compressions budgétaires. Par contre, le Collège se montre ouvert à s'engager par entente à octroyer deux jours pleinement rémunérés de congé pour maladie ou raisons familiales aux enseignant·es chargé·es de cours, et, sans condition. En fait, cette pratique aurait déjà cours.

Bernard St-Louis précise ensuite les principaux changements apportés au texte du projet d'entente actuel par rapport à celui soumis à l'AG en 2022, soit :

- des modalités de reprise d'un cours manqué, de suppléance et de remplacement mieux détaillées;
- l'ajout d'une disposition conforme à la pratique actuelle, qui prévoit, sous réserve d'une entente avec la Direction, une rémunération supplémentaire dans l'éventualité où l'enseignant·e devrait assumer une charge de correction qui excède celle raisonnablement attendue dans le cadre d'une suppléance de courte durée ou d'un remplacement.

Recommandation 5

Considérant la procédure de suppléance des enseignant·es datée d'août 1996;

Considérant la résolution adoptée à l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2022 qui mandatait les représentant·es du SPECA pour négocier une nouvelle lettre d'entente relative aux procédures de suppléance du personnel enseignant;

Considérant l'état de la négociation avec la Direction;

Il est proposé :

Que le SPECA mandate ses représentant·es pour poursuivre la négociation avec le Collège d'une nouvelle lettre d'entente relative aux procédures de suppléance du personnel enseignant, qui prévoit l'octroi aux enseignant·es chargé·es de cours, sans condition, de deux (2) jours pleinement rémunérés de congé pour maladie ou raisons familiales.

Proposée par Aurélie Girard
Appuyée par Isabelle Héroux
Adoptée à l'unanimité

8. INFORMATIONS

8.1 Bilan de négociation 2023

Elsa Myotte informe l'assemblée que le projet de bilan de la négociation 2023 a été présenté au dernier regroupement cégep de la FNEEQ, au début septembre. L'exécutif n'a pas encore eu le temps de l'analyser dans le détail. Elsa Myotte ajoute que, dans les prochains jours, elle enverra par courriel ledit projet à l'ensemble des enseignant·es en les invitant à en prendre connaissance et à transmettre leurs commentaires au SPECA. Les membres du comité de mobilisation, qui se rencontreront le 18 septembre, seront sollicité·es plus particulièrement. Selon la rétroaction reçue, il serait possible d'organiser une plénière à propos de ce bilan, que ce soit à l'AG du 2 octobre ou sous une autre forme.

8.2 Vie syndicale

Elsa Myotte rappelle que la prochaine AG aura lieu le 2 octobre. Elle ajoute que les prochaines activités syndicales sont la réunion du comité de mob, le 18 septembre, et le midi-causerie sur l'IA (énoncé de principes de la CÉ), le 9 octobre.

Enfin, Elsa Myotte invite les membres de l'AG à se joindre à l'exécutif au 5@7 post-AG, au local du SPECA.

9. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'assemblée est levée à 16 h 18.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications